

Source Euractiv le 6 juillet 2026

Le textile africain : l'alternative crédible à l'Asie textile

Face à la domination du textile asiatique en Europe, le coton africain émerge comme une alternative crédible, durable et compétitive. Pour l'UE, soutenir cette filière est aussi l'un des leviers les plus rentables pour consolider sa relation stratégique avec l'Afrique.



Getty Images / NurPhoto

Le 30 juin, à l'invitation du député européen François Kalfon, l'Ambassadeur Bruno Delaye, Virginie Cayzeele (Kiabi), Arvind Mathur et Létondji Beheton (ARISE/Panafrutex) et Belinda Edmonds (African Cotton Foundation) se sont réunis au Parlement européen à Bruxelles autour d'une thématique structurante : le continent africain comme opportunité majeure pour l'approvisionnement en textile de l'Europe.

L'invasion textile asiatique en Europe : un risque pour l'industrie textile européenne

Après une introduction de François Kalfon axée sur la responsabilité européenne à ouvrir le marché au textile africain, Bruno Delaye a entamé la discussion en présentant des données sans équivoque. En valeur, le commerce extérieur européen de textile et d'habillement avec les pays tiers a connu une progression continue depuis 2012 : +20% pour les exportations et +24% pour les importations. Mais cette dynamique masque un déséquilibre structurel : le déficit commercial du secteur, déjà supérieur à 35 milliards d'euros en 2012, dépasse aujourd'hui les 60 milliards d'euros. Sur les 122 milliards d'euros d'importations textiles de l'UE en 2023, près d'un tiers provient de Chine. Le pays capte 38,4% des importations textiles et 30,2% des importations d'habillement européennes.

Cette hégémonie du textile asiatique n'est pas étonnante. Elle trouve son origine dans la fin de l'Accord multifibres en 2005, qui a ouvert sans quota le marché européen aux textiles asiatiques. Plus tard, ce sont les tarifs douaniers américains (jusqu'à 145% sur les produits chinois) qui redirigent vers l'Europe des volumes auparavant destinés aux États-Unis. S'y ajoutent la compétitivité-prix structurelle des fabricants asiatiques et les lacunes réglementaires et fiscales européennes, exploitées par les plateformes d'ultra-fast-fashion, Shein et Temu en tête.

Cette domination a un coût direct pour l'Europe. Sur le plan économique, l'emploi textile européen a reculé de 10,7% entre 2020 et 2025, soit environ 144 000 postes supprimés ; le modèle B2C (*business-to-consumer*) contourne les circuits de distribution et les obligations fiscales locales, fragilisant la souveraineté économique de l'UE. Sur le plan environnemental, la surproduction, les invendus non recyclés et le fret aérien intensif alimentent une pollution croissante. Sur le plan social, l'opacité des chaînes de valeur rend le contrôle des conditions de travail quasiment impossible. Enfin, la Chine reste la première source de contrefaçon textile dans l'UE : plus de 86 millions d'articles en provenance de Chine ont été saisis en 2022, pour plus de 2 milliards d'euros.

L'Afrique, une alternative crédible « au-delà de l'Asie »

C'est dans ce contexte que le modèle de production locale de textile africain gagne en pertinence. La logique portée par ARISE IIP via sa filiale Panafritex, représenté par Arvind Mathur et Létonджи Beheton, est celle de la transformation locale : créer, au sein de zones industrielles intégrées, un continuum allant de l'égrenage du coton (37 des 54 pays africains produisent du coton) jusqu'au produit fini. Le groupe déploie aujourd'hui 11 projets dans 8 pays (Bénin, Cameroun, Ghana, Côte d'Ivoire, Chad, Tanzanie, Kenya, Nigeria), pour une capacité cible de 900 tonnes par jour, 320 hectares et 130 000 emplois directs à maturité.

Le Bénin illustre déjà ce modèle « *farm-to-fashion* » : au sein de la zone industrielle de Glo-Djigbé, les unités BTC et Btex multiplient par cinq la valeur du coton brut transformé en produit fini, et approvisionnent des clients internationaux comme H&M, Kiabi ou C&A. Par ailleurs, le modèle est inclusif : les femmes occupent 44% des emplois et 70% de la main-d'œuvre a moins de 25 ans.

Les avantages relatifs de ce système sont nombreux. La distance de transport Afrique-Europe (environ 15 jours) contre 70 à 80 jours depuis l'Asie réduit les délais et les émissions liées au fret. La chaîne de valeur y est plus courte, donc plus traçable ; le coton y est majoritairement non-OGM et récolté à la main. Le cadre social s'appuie sur des systèmes de droit civil francophones (OHADA) et des codes du travail structurés, familiers aux acheteurs européens. Plusieurs monnaies africaines, dont le franc CFA, restent arrimées à l'euro, réduisant la volatilité de change. Enfin, dans un contexte de tensions commerciales croissantes, l'Afrique offre une diversification d'approvisionnement bienvenue, déjà facilitée par des accès préférentiels comme l'AGOA (*African Growth Opportunity Act*) et les APE (*Accords de Partenariat Economique*).

Les zones industrielles intégrées constituent le vecteur de cette transformation : elles consolident la chaîne de valeur, réduisent les barrières à l'entrée pour les industriels, et renforcent l'attractivité du continent pour les investisseurs internationaux. Les intervenants ont justement souhaité insister sur ce point : les perceptions d'infrastructures déficientes, de

main-d'œuvre peu qualifiée et d'instabilité réglementaire sont datées. La réalité montre des écosystèmes industriels de plus en plus structurés, un vivier de talents jeune et rapidement formable, et des cadres de gouvernance stabilisés (17 pays africains appliquent déjà le droit harmonisé OHADA).

Le rôle direct attendu de l'Union européenne

Reste un point de vigilance formulé sans ambiguïté par les intervenants : le potentiel africain ne se concrétisera pas sans un engagement actif de l'UE, qui peut mobiliser un capital financier au profit de l'industrialisation africaine, créer des mécanismes de garantie pour les exportateurs, co-investir dans les infrastructures portuaires et logistiques, et accompagner l'émergence d'écosystèmes textiles circulaires. Par ailleurs, l'UE gagnerait à encourager les marques et les États membres à s'approvisionner davantage en Afrique comme choix stratégique de diversification dans un contexte de résurgence des conflits mondiaux. Investir dans le textile africain représente ainsi l'un des leviers les moins coûteux et les plus concrets pour construire une relation économique équilibrée avec le continent africain.

Sur un autre volet, et afin d'orienter les comportements des consommateurs via les prix, l'UE tente de catalyser l'invasion textile asiatique via sa réglementation. Depuis le 1^{er} juillet 2026, l'exemption de droits de douane pour les colis de moins de 150€ en provenance de pays tiers a été supprimée, remplacée par une taxe forfaitaire de 3€ par article. À l'horizon 2027-2030, le règlement *Ecodesign for Sustainable Products* (ESPR) imposera des exigences de durabilité et interdira la destruction des invendus, tandis que le *Digital Passport Product* rendra traçables composition, origine et empreinte environnementale pour les produits textile à partir de 2030. Enfin, la révision de la *Waste Framework Directive*, attendue en juin 2027, harmonisera dans chaque État membre une contribution par article pour la collecte et le recyclage des déchets textiles.